

Image not found or type unknown



Le propriétaire doit-il être présent lors des visites?

Par **Charlotte Q**, le **07/08/2023** à **12:09**

Bonjour,

Le bien loué par ma fille est remis à la location suite à son congé.

Le propriétaire souhaite faire visiter l'appartement mais ne peut être présent lors de ces visites et demande à ma fille si elle veut bien le faire visiter sans lui.

Est-ce possible?

Le propriétaire (ou son représentant) ne doit-il pas être présent?

Ma fille a peur de se retrouver seule avec des inconnus....

Merci pour vos réponses.

Par **Pierrepauljean**, le **07/08/2023** à **15:20**

bonjour

il n'appartient pas au locataire de faire les visites à la place du propriétaire ou de l'agence, qui est rémunérée pour le faire

votre fille peut répondre que les visites doivent être faites par le propriétaire ou son mandataire et qu'elle souhaite être informée 24 heures à l'avance

Par **youris**, le **07/08/2023** à **17:12**

bonjour,

et selon l'article 4 de la loi 89-462, les visites doivent avoir lieu pendant les jours ouvrables et

pas plus de 2 heures.

vérifiez sur le bail s'il contient des précisions sur ce sujet.

salutations

Par **Charlotte Q**, le **07/08/2023** à **23:25**

Je vous remercie pour vos réponses.
Cordialement.